

Dernière mise à jour le 17 février 2025

Pension de réversion en 2025.

La pension de réversion est la somme perçue, par une personne veuve. Ce montant correspond à une partie de la retraite de son époux ou de son épouse décédée. Percevoir une pension de réversion servie par le régime général en 2025, répond à un critère de ressources annuelles pour la personne survivante.

La pension de réversion est la somme perçue, par une personne veuve. Ce montant correspond à une partie de la retraite de son époux ou de son épouse décédée.

Percevoir une pension de réversion servie par le régime général en 2025, répond, entre autres conditions, à un critère de ressources annuelles pour la personne survivante. Elle est réservée au conjoint d'un assuré de la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse).

Avec l'augmentation du SMIC (Salaire minimum interprofessionnel de croissance), les plafonds à retenir pour les ressources du conjoint survivant sont également revalorisés cette année dans les mêmes proportions.

En 2025, pour percevoir la pension de réversion :

- Une personne seule doit avoir son revenu annuel ne dépassant pas 24 710 euros En cas de dépassement de ce plafond, la pension de réversion sera réduite proportionnellement.
- Et 39 537 euros pour une personne vivant en couple.

Dans le cas de revenus supérieurs à ces montants, la pension de réversion sera écrêtée.

Dans le régime général, la pension correspond à 54% de la retraite de base du défunt.

Avec la revalorisation générale des pensions du régime de base de 2,2 % au 1^{er} janvier dernier, le montant de la pension de réversion a été revalorisé d'autant.

Minimum et maximum de pension de réversion en 2025

- Pour une personne seule le minimum est de 331,94 euros par mois
- Et 1 059,75 euros pour le maximum

La majoration forfaitaire pour charge d'enfant est de 112,58 euros par mois.

Ces montants ne s'appliquent pas aux retraites de la fonction publique, ni aux retraites complémentaires.